

**Arrêté temporaire de circulation
FERMETURE A LA CIRCULATION
Travaux de changement de poteaux Enedis avec une grue**

ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,R 411-25, R 415-6,,

VU l'arrêté n°BEM_AT_2024_0549 en date du 09/07/2024, portant réglementation de la circulation, du 22/07/2024 au 23/07/2024, 9016 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) et 9012 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges),

VU la demande par laquelle **Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 représentée par Laurent LEFEVRE** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **Changement de poteaux Enedis avec Grue** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/07/2024 au 23/07/2024 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté n°BEM_AT_2024_0549 en date du 09/07/2024, portant réglementation de la circulation 9016 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) et 9012 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges), est abrogé.

ARTICLE 2 : Fermeture à la circulation

À compter du 22/07/2024 et jusqu'au 23/07/2024, la circulation des véhicules est interdite sauf riverains pour l'accessibilité aux entreprises et commerces pour les livraisons ZI EVRE ET LOIRE.

ARTICLE 3 : Déviation

À compter du 22/07/2024 et jusqu'au 23/07/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- D752
- du 9013 au 9012 ZI EVRE ET LOIRE
- 9001 ZI EVRE ET LOIRE
- à l'intersection de ZI EVRE ET LOIRE et de L'AULNAY PRIEUR
- du 9004 au 5 RUE DES FORGES

ARTICLE 4 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 19/07/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- Bouygues E&S
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

déviaton

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Zone accessible aux entreprises pour les livraisons et clientèle

Zone de travaux



**Arrêté temporaire de circulation
Changement de poteaux Enedis avec grue
Circulation alternée**

ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134** représentée par **Laurent LEFEVRE** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **Changement de poteaux Enedis avec Grue** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **22/07/2024 au 23/07/2024 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 22/07/2024 et jusqu'au 23/07/2024, la circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 250 mètres, 9016 ZI EVRE ET LOIRE et 9012 ZI EVRE ET LOIRE.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 09/07/2024

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- Bouygues E&S
- BRANGEON
- IIDV
- Mairie Beaupréau

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.